

Procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil du CPAS du jeudi 14 décembre 2017 à 18 h 00.

Présents pour la Ville : BAUWENS, Bourgmestre ; DELEPINE, DESMET, BOCAGE, Echevins ; VINCENT, COURTOIS, CACHEUX, VIVIER, MAHIEU Sabine, MORY, MAHIEU Marie, BILLOUEZ, MARQUANT, POTIEZ, VERSCHEURE Fabien, HIROUX, DONNEZ Conseillers ; DETOURNAY, Directeur Général.

Présents pour le CPAS : BILLOUEZ, Président ; RAPAILLE, HILLEN, BONNET, MORY, DEBILDE, VERSCHEURE André, Conseillers ; ENGLEBERT, Directrice Générale f.f.

La séance est ouverte par le Bourgmestre à 18 H 00 lequel cède la parole à Madame ENGLEBERT, Directrice Générale du CPAS f.f.

1. Synergies entre la Ville et le CPAS

Madame ENGLEBERT donne un descriptif des synergies entre les deux entités tel que repris dans le PV de la réunion de concertation Ville/CPAS du 14 novembre 2017.

Les synergies existantes au 01/01/2017 étaient les suivantes :

- marché public des assurances
- marché public du mazout de chauffage
- marché public du nettoyage des locaux du centre administratif
- marché public des emprunts pour le financement des dépenses extraordinaires
- convention de trésorerie sans intérêt en faveur du CPAS
- centrale d'achat (IGRETEC) pour la fourniture d'électricité et de gaz
- centrale d'achat SPW pour le carburant des véhicules
- centrale commune pour les communications téléphoniques
- mise en commun frais PROXIMUS pour les nouvelles boîtes mail
- mise en commun administrative pour la révision des statuts du personnel
- intervention employé CPAS (N. Nihoul) pour l'informatique des services
- programmes informatiques identiques pour la gestion du personnel et la comptabilité
- occupation commune du centre administratif
- partage du temps de présence à l'accueil
- occupation de 4 articles 60 § 7 par la Ville
- tonte de la grande pelouse de la maison de repos par la Ville (matériel adapté)
- participation du CPAS au PCS
- bail emphytéotique consenti par la Ville pour le Patapouf (logement) pour 1 €
- bail emphytéotique consenti par la Ville pour le magasin de 2e main pour 1 €
- rencontres intergénérationnelles (écoles – maison de repos, après-midi récréative)
- aides ponctuelles du service graphisme et du service travaux en faveur du CPAS
- utilisation des salles de réunion en commun
- fournitures repas aux services communaux et pompiers ainsi que la fourniture de soupe lors des plaines de jeux
- marché public de services postaux
- marché stock pour les fournitures de bureau et le papier
- marché commun pour l'entretien des installations de chauffage

- caméra à la Maison de Repos
- installation du Wifi au centre administratif et à la Maison de Repos

Monsieur VINCENT salue cette liste exhaustive des synergies mises en place entre les deux entités et encourage à poursuivre en ce sens en profitant des opportunités qui pourraient se présenter afin de renforcer ces synergies. Par ailleurs, il reconnaît que l'impact financier de ces mesures est difficilement calculable.

A la question de Monsieur VINCENT, il est précisé que tant le Plan de Cohésion Sociale que le service social organisent des ateliers cuisine (dont les personnes cibles sont différentes).

2. Présentation du service de médiation de dettes

Le Président cède la parole à Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS, lequel présente Madame Violaine MATHIEU, assistante sociale responsable du service de médiation de dettes et officiant dans ce cadre à mi-temps pour les CPAS d'Antoing et Brunehaut.

Madame MATHIEU présente son service via un powerpoint qui sera transmis aux conseillers.

Monsieur VINCENT signale que deux personnes lui ont fait part de leur grande satisfaction du service géré par Madame MATHIEU et remercie celle-ci pour son aide aux personnes en situation de précarité financière.

Aux questions de Monsieur VINCENT, Madame MATHIEU précise que ce service s'adresse bien à tout habitant de l'entité et qu'il n'y a aucun critère pour refuser une aide. L'important c'est d'avoir une collaboration avec la personne. Par exemple, lorsqu'un plan de paiement est négocié avec un créancier, un contrat est signé par la personne aidée afin qu'elle soit responsabilisée et sensibilisée au respect dudit contrat.

Monsieur DUDANT entre en séance.

A la question de Monsieur VIVIER quant aux revenus répertoriés, Madame MATHIEU précise qu'elle reprend les revenus reconnus officiellement. Elle insiste sur le respect du secret professionnel lié à sa fonction et de la relation de confiance à établir avec les personnes. Il n'est pas de son ressort de chercher ou de prouver qu'une personne aurait ou percevrait des revenus cachés. Elle ajoute rencontrer des situations très diverses (séparations, pertes d'emploi, assuétudes, ...).

A la question de Monsieur André VERSCHEURE sur les montants dus auprès d'institutions hospitalières, Madame MATHIEU précise que tout n'est pas nécessairement couvert par les assurances, ce que confirme Madame HIROUX au sujet des couvertures obtenues dans le cadre des assurances hospitalisations. Madame MATHIEU ajoute qu'il ne faut pas oublier que les personnes tombant sous la mutuelle perdent également une partie de leurs ressources ce qui peut parfois engendrer de réelles difficultés financières dans d'autres domaines.

3. Divers

Personne n'ayant de divers à proposer, la séance est levée à 18 h 25.

POUR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS

POUR LE CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE :

La Directrice Générale f.f.,

Le Président,

J. ENGLEBERT

C. BILLOUEZ